Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les membres du Collège,

La consommation de substances illicites constitue un enjeu de santé publique pour les consommateurs et leur entourage. Elle appelle une politique de prévention, d'accompagnement et d'orientation vers les soins dont les résultats doivent pouvoir être évalués.

Afin de disposer d'un bilan concret des actions menées ou financées par la commune d'Anderlecht, pourriez-vous me communiquer, pour les années 2024 et 2025 ainsi que les données disponibles pour 2026, les éléments suivants :

1. Les moyens financiers et humains mobilisés : budget prévu et dépenses réalisées, sources de financement et nombre d'équivalents temps plein affectés à cette politique, en distinguant les services communaux et les organismes subventionnés ?
2. Les actions mises en œuvre en matière de prévention, de réduction des risques et d'accompagnement vers les soins, en précisant, pour chacune, les publics visés, les quartiers concernés et les partenaires mobilisés ?
3. Le nombre de personnes effectivement touchées ou accompagnées, en distinguant les bénéficiaires uniques des contacts répétés, ainsi que leur répartition par tranche d'âge, dans la mesure des données disponibles ?
4. Le nombre d'interventions de prévention organisées dans les écoles et les structures de jeunesse, ainsi que le nombre de jeunes concernés ?
5. Le nombre de personnes orientées vers un service spécialisé et, lorsque le suivi permet de le savoir, le nombre ayant effectivement entamé une prise en charge ?
6. Les objectifs chiffrés et les indicateurs retenus pour évaluer ces dispositifs, les résultats obtenus et les éventuelles adaptations décidées à la suite de ces évaluations ?

La commune dispose-t-elle, par ailleurs, d'un diagnostic local permettant de suivre l'évolution des consommations et des besoins de prise en charge sur son territoire ? Si oui, pourriez-vous en communiquer les principaux constats et leur évolution ?

Je vous remercie.